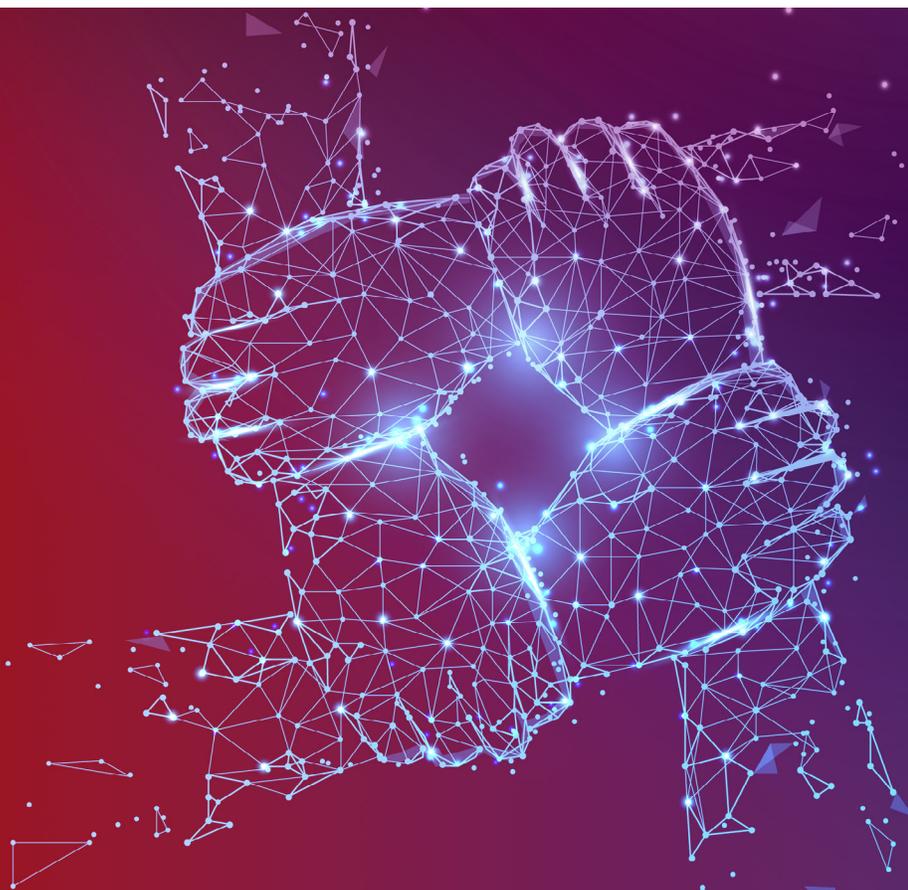


Façonner notre avenir ensemble

Plan stratégique 2022-2027

(en vigueur le 1^{er} avril 2022)



Conseil sur la comptabilité
dans le secteur public



Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est un organisme indépendant qui a été créé pour servir l'intérêt public en établissant des normes comptables pour le secteur public canadien. Il fournit également des indications concernant les informations financières et autres informations sur la performance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CCSP, y compris sur ses parties intéressées et concernées et sa composition, consultez notre [site Web](#).



Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) supervise les activités du CCSP, en évalue la performance et fait rapport au public à ce sujet, et veille à ce qu'il suive la [procédure officielle](#) rigoureuse à laquelle il est assujéti. En outre, le CSNC procède à la nomination des membres du CCSP et lui fait part d'observations en ce qui a trait à ses orientations stratégiques et à l'établissement de ses priorités.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CSNC, consultez son [site Web](#).

Table des matières

Message du président	4
Notre mission	5
Notre vision	5
Servir l'intérêt public	5
Stratégies	6
Stratégie 1 – Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité	7
Stratégie 2 – Améliorer et renforcer les relations avec nos parties intéressées et concernées	9
Stratégie 3 – Améliorer et renforcer les relations avec les autres normalisateurs	11
Stratégie 4 – Soutenir les initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et d'information	13
Risque et reddition de comptes	14
Membres du CCSP 2021-2022	15

Message du président

Dans le contexte actuel où les changements sont nombreux, nous tenons à vous remercier, vous, chères parties intéressées et concernées, de nous avoir fait part de vos points de vue sur le projet de plan stratégique 2022-2027 du CCSP. Vos commentaires judicieux, recueillis par l'intermédiaire de lettres, d'entrevues individuelles, de tables rondes et des plateformes en ligne, nous ont été utiles pour finaliser le présent document.



Les changements se bousculent, et leurs conséquences sont considérables. S'il y a une leçon que nous avons tirée de la pandémie, c'est qu'il faut faire preuve de souplesse et de solidarité pour nous adapter. Le plan stratégique 2022-2027 du CCSP reflète notre engagement à travailler avec vous pour répondre aux demandes d'aujourd'hui tout en étant tournés vers l'avenir.

Nous nous engageons à servir l'intérêt public en communiquant en temps opportun avec nos parties intéressées et concernées et en renforçant nos relations internationales pour promouvoir le point de vue canadien. Nous avons trouvé des moyens d'intégrer rapidité, adaptabilité et efficacité au processus de normalisation, ainsi que de tirer parti des normes internationales et de les adapter pour le Canada, au besoin. En outre, concernant les domaines émergents, nous continuerons de travailler avec vous pour déterminer les normes comptables qu'il est nécessaire d'établir et faire en sorte d'élaborer des indications pertinentes.

Le [Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada](#) a entamé, en 2021, un examen de l'état de la gouvernance et de la structure du processus d'établissement des normes canadiennes de comptabilité, d'audit et de certification, et une réflexion sur les besoins pour l'avenir. Il a notamment recommandé la mise sur pied d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, qui travaillerait à l'adaptation des normes de base élaborées par l'International Sustainability Standards Board en vue de leur utilisation au Canada. Notre stratégie devrait nous permettre d'être en bonne position pour donner suite aux recommandations futures du comité.

C'est bien connu, la seule constante en ce monde est le changement. Le CCSP demeure prêt à travailler pour vous et avec vous. Afin d'être au diapason du contexte, il évaluera l'efficacité et la pertinence de sa stratégie, tout au long de sa durée. Tous les changements qui devraient lui être apportés seront assujettis à la [procédure officielle](#) du CCSP et feront l'objet de consultations.

Au nom du CCSP, je tiens à souligner à quel point nous sommes impatients de collaborer avec vous à la concrétisation de notre stratégie quinquennale. Je suis convaincu que cette collaboration nous rendra plus forts, et il me tarde de voir ce que demain nous réserve.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clyde MacLellan', written in a cursive style.

Clyde MacLellan, FCPA, FCA

Président du CCSP

Avril 2022



Notre mission



Servir l'intérêt public en établissant des normes comptables et d'autres indications en matière d'information financière qui soutiennent la reddition de comptes, la transparence, la prise de décisions éclairées et la gestion avisée par les entités canadiennes du secteur public.

Servir l'intérêt public

Comme le décrit notre mission, nous travaillons au service de l'intérêt public. Cela signifie :

- que nous agissons dans l'intérêt public;
- que nous veillons à ce que nos normes soient publiées dans l'intérêt public.

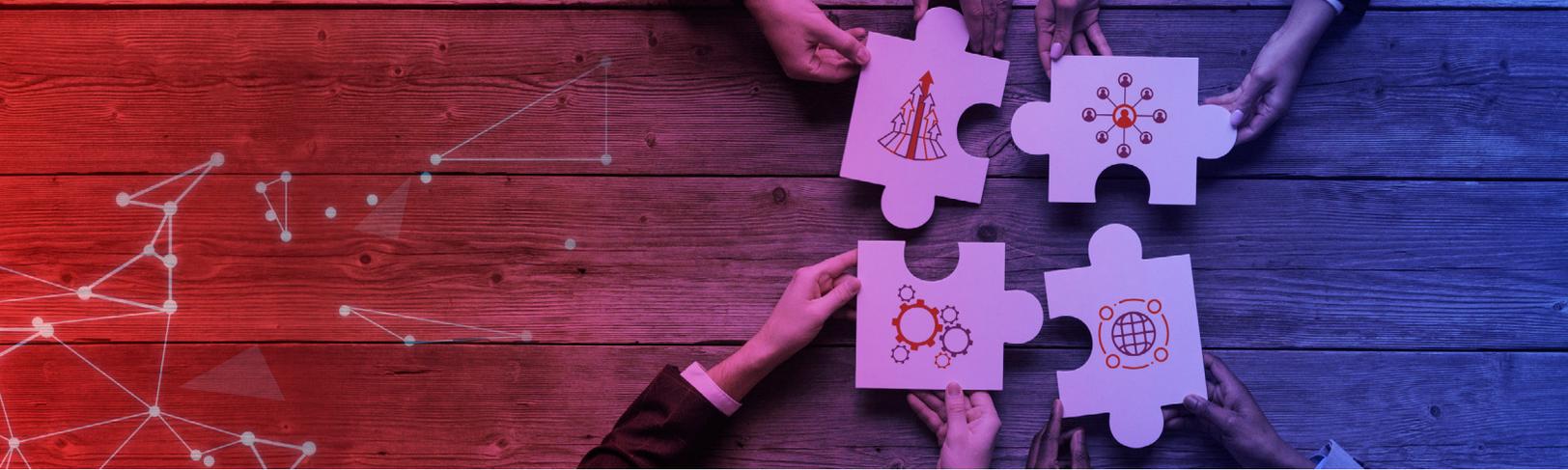
Agir dans l'intérêt public requiert que nous respections notre [procédure officielle](#), qui vise à assurer l'indépendance, l'objectivité, l'équité et la reddition de comptes. Cela signifie également que nous prenons en considération les coûts et les avantages de nos normes.

Le fait de veiller à ce que nos normes soient publiées dans l'intérêt public est une autre composante essentielle. Nos normes doivent donc faciliter la communication de l'information utile pour permettre de faire des évaluations et de porter des jugements sur les activités et la gestion financières d'une entité du secteur public.

Notre vision



Être un normalisateur respecté à l'échelle mondiale qui aide les entités du secteur public canadien à communiquer au public des informations pertinentes et de grande qualité.

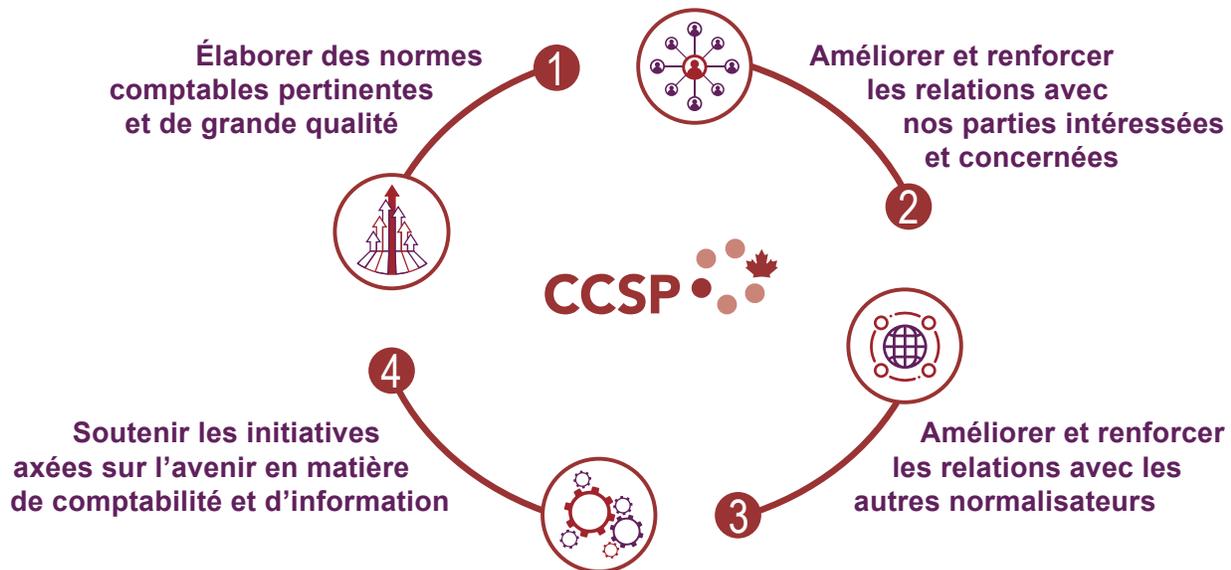


Stratégies

Nous avons formulé quatre stratégies qui constitueront nos axes prioritaires pour les cinq prochaines années. Nous avons tenu compte des facteurs importants qui ont une incidence sur nos parties intéressées et concernées et le contexte de l'information dans son ensemble.

Ces stratégies jouent un rôle essentiel dans la réalisation de notre mission et de notre vision. Elles visent à améliorer la façon dont nous élaborons nos normes, à renforcer nos relations et à accroître la pertinence de l'information présentée.

Les plans de mise en œuvre de ces stratégies seront décrits dans nos plans annuels.





1

Stratégie 1 – Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité

Notre rôle principal demeure l'élaboration de normes comptables pour le secteur public canadien conformément à notre [procédure officielle](#). Nous continuerons à servir l'intérêt public en équilibrant les considérations suivantes dans l'élaboration de nos normes :

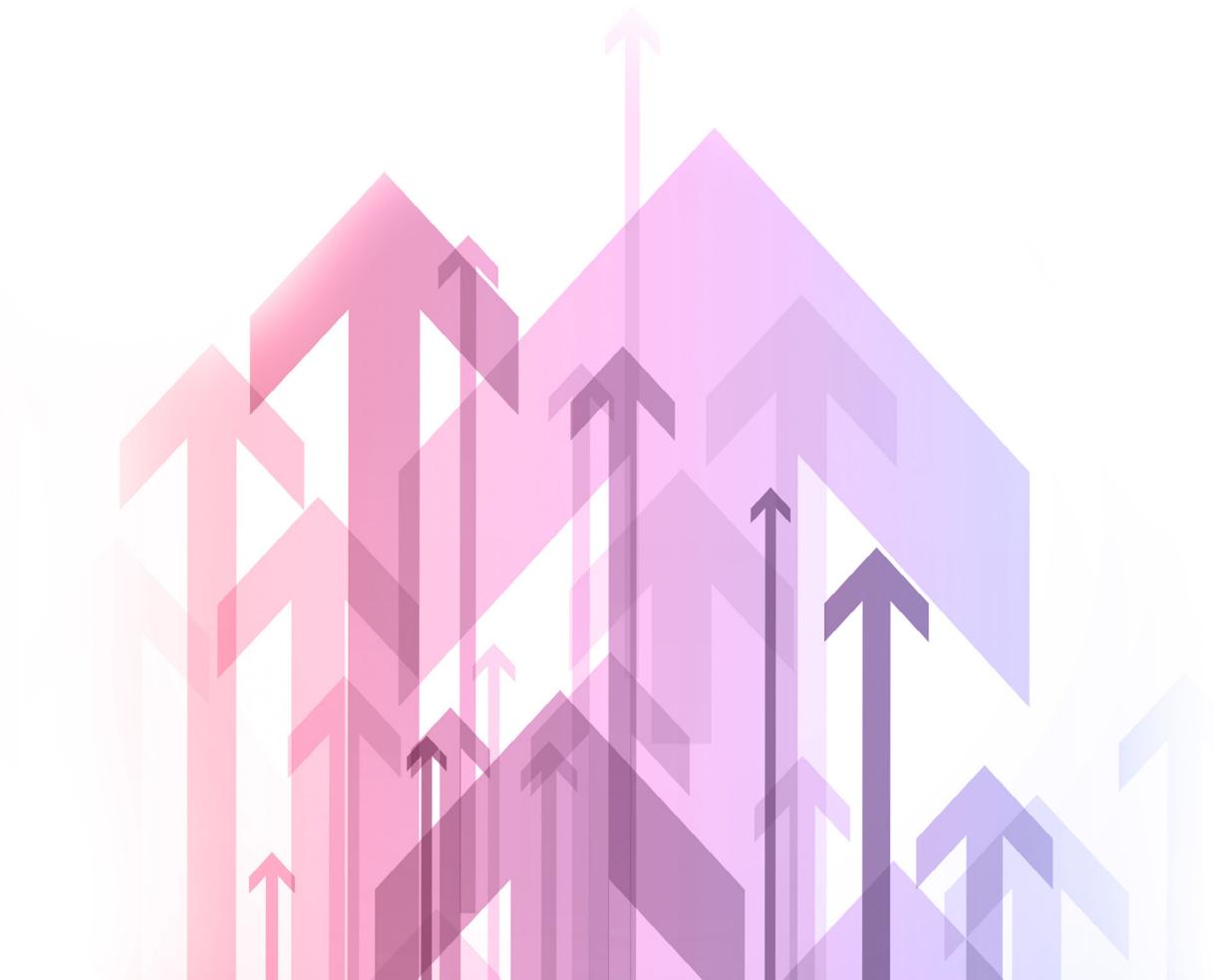
- produire des normes pertinentes en temps opportun et de manière adaptée afin de favoriser le bon fonctionnement du secteur public canadien et la vigueur de l'économie canadienne;
- publier des normes de grande qualité qui renforcent la confiance à l'égard de l'information présentée par les entités du secteur public au Canada;
- rendre compte aux parties intéressées et concernées en obtenant proactivement leurs commentaires et en favorisant leur contribution à l'élaboration de nos normes;
- prendre en considération les coûts et les avantages pour les préparateurs et les utilisateurs des états financiers.

Dans notre environnement actuel, nous comprenons qu'il s'agit de rendre le processus de normalisation plus souple et plus adapté aux besoins. Nous nous efforcerons de suivre l'évolution des besoins en tenant compte des sujets d'intérêt, dont ceux entourant l'information sur la durabilité, dans l'élaboration de nos normes. De plus, nous continuerons à améliorer nos processus afin d'élaborer nos normes comptables de façon plus efficace et efficiente. Ces améliorations comprennent la mise en œuvre des changements suivants :

- utiliser des approches variées lors de l'élaboration des normes pour favoriser la souplesse et l'adaptabilité (par exemple, sous-comités ou groupes d'experts);
- produire des indications en temps opportun et plus rapidement :
 - en établissant nos normes selon des étapes plus courtes et plus progressives, dans la mesure du possible,
 - en élaborant des modifications de portée limitée ou en publiant des indications ne faisant pas autorité, s'il y a lieu,
 - en utilisant des outils de planification et de gestion de projet plus efficaces.

En avril 2021, nous avons approuvé notre [stratégie internationale](#), que nous continuerons de mettre en œuvre dans le cadre de notre processus de normalisation. Grâce à cette stratégie, nous pourrions continuer de faire preuve de souplesse en rationalisant nos travaux et en mettant à profit les pratiques exemplaires internationales pour le secteur public canadien.

Enfin, nous ferons avancer nos grands projets techniques en comptabilité. Nous prévoyons d'achever le projet sur les nouveaux [cadre conceptuel et modèle d'information](#) et le projet sur les [avantages sociaux](#) au cours de la présente période de planification stratégique. Ces projets fondamentaux fourniront une plateforme pour l'amélioration de l'élaboration de nos normes, en parallèle avec les changements décrits ci-dessus.





2

Stratégie 2 – Améliorer et renforcer les relations avec nos parties intéressées et concernées

Les relations que nous avons avec nos parties intéressées et concernées contribuent directement à la pertinence et à la qualité de nos travaux. De ce fait, nous continuerons d'améliorer et de renforcer ces relations importantes.

Pour ce faire, nous veillerons, au cours de la période de planification stratégique, à communiquer efficacement avec nos parties intéressées et concernées :

- en menant des activités de consultation de manière proactive avant, pendant et après le processus de normalisation (par exemple, en publiant un sondage qui servira de base à la détermination de nos axes prioritaires futurs ou par le biais d'échanges avec le [Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public](#));
- en mettant en place des groupes d'experts, des groupes de discussion et des comités consultatifs plus diversifiés et plus inclusifs afin de solliciter l'expertise et les commentaires de nos parties intéressées et concernées;
- en faisant en sorte de recueillir des commentaires auprès d'un large éventail de parties intéressées et concernées, y compris des utilisateurs des états financiers;
- en optimisant le contenu en langage clair et compréhensible pour communiquer nos décisions et comptes rendus;
- en demeurant conscients de la capacité de nos parties intéressées et concernées à répondre aux documents de consultation et à mettre en œuvre les changements dans les normes comptables;
- en renforçant nos capacités en matière de bilinguisme pour communiquer plus efficacement dans les deux langues officielles;
- en utilisant la technologie pour accélérer la collaboration et en rehausser l'efficacité (par exemple, par le biais d'activités de communication en ligne ou de tables rondes virtuelles).

Nous continuerons aussi d'explorer des moyens de rendre le processus de normalisation plus transparent et compréhensible pour nos parties intéressées et concernées, notamment en expliquant clairement la logique qui sous-tend nos activités de normalisation et les raisons pour lesquelles nos décisions servent l'intérêt public.

En outre, nous sommes conscients qu'il sera important de communiquer avec nos parties intéressées et concernées au sujet des questions qui se posent après la mise en œuvre, afin de nous assurer que l'application de nos normes est claire et que celles-ci répondent aux besoins des utilisateurs. Dans cette optique, nous examinerons comment nous pouvons soutenir davantage nos parties intéressées et concernées lors de la mise en œuvre de nouvelles normes comptables pour le secteur public.

Deux autres sujets présentant un intérêt particulier sont abordés ci-après, soit les gouvernements autochtones et les rapports personnalisés.

Gouvernements autochtones

Nous nous engageons à améliorer nos relations avec les gouvernements autochtones, qui sont actuellement sous-représentés en tant que parties intéressées et concernées dans le cadre de notre processus de normalisation. Nous ferons cela :

- en établissant des canaux de communication plus solides et en tissant des liens plus forts avec ces communautés;
- en collaborant avec les institutions des gouvernements autochtones afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs défis uniques;
- en envisageant de mettre sur pied des groupes de travail ou des comités consultatifs spécifiques.

Rapports personnalisés

Nous continuerons à examiner si les différents groupes pourraient bénéficier de l'application de rapports personnalisés. Cette approche pourrait nous aider à répondre aux besoins divers de nos parties intéressées et concernées en matière d'information financière.

Par exemple, nous pourrions :

- élaborer des exigences distinctes en matière d'information financière ou de présentation pour différents types d'entités du secteur public;
- fournir des indications comptables pour les opérations touchant principalement un type particulier d'entités du secteur public.

Les personnalisations éventuelles ne seront envisagées que dans des cas précis où il existe des obligations de reddition de comptes substantielles et distinctes pour différentes entités du secteur public. Les changements proposés demeureront assujettis à la [procédure officielle](#) du CCSP.

Nous examinerons la question des rapports personnalisés notamment dans le cadre de la mise en œuvre de notre [stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public](#).



3

Stratégie 3 – Améliorer et renforcer les relations avec les autres normalisateurs

Conformément à notre [stratégie internationale](#), nous continuerons d'améliorer notre réputation à l'échelle mondiale et d'approfondir nos relations avec l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB). Nous nous assurerons ainsi de pouvoir collaborer à l'élaboration des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et exercer une influence dans le cadre de ce processus. Ces interactions augmenteront la probabilité que les principes des normes IPSAS servent l'intérêt public canadien, une fois que nous déciderons d'entreprendre un projet de normalisation similaire.

Nous axerons notre collaboration avec l'IPSASB sur les domaines les plus pertinents pour le secteur public canadien. Nos activités comprendront celles qui suivent :

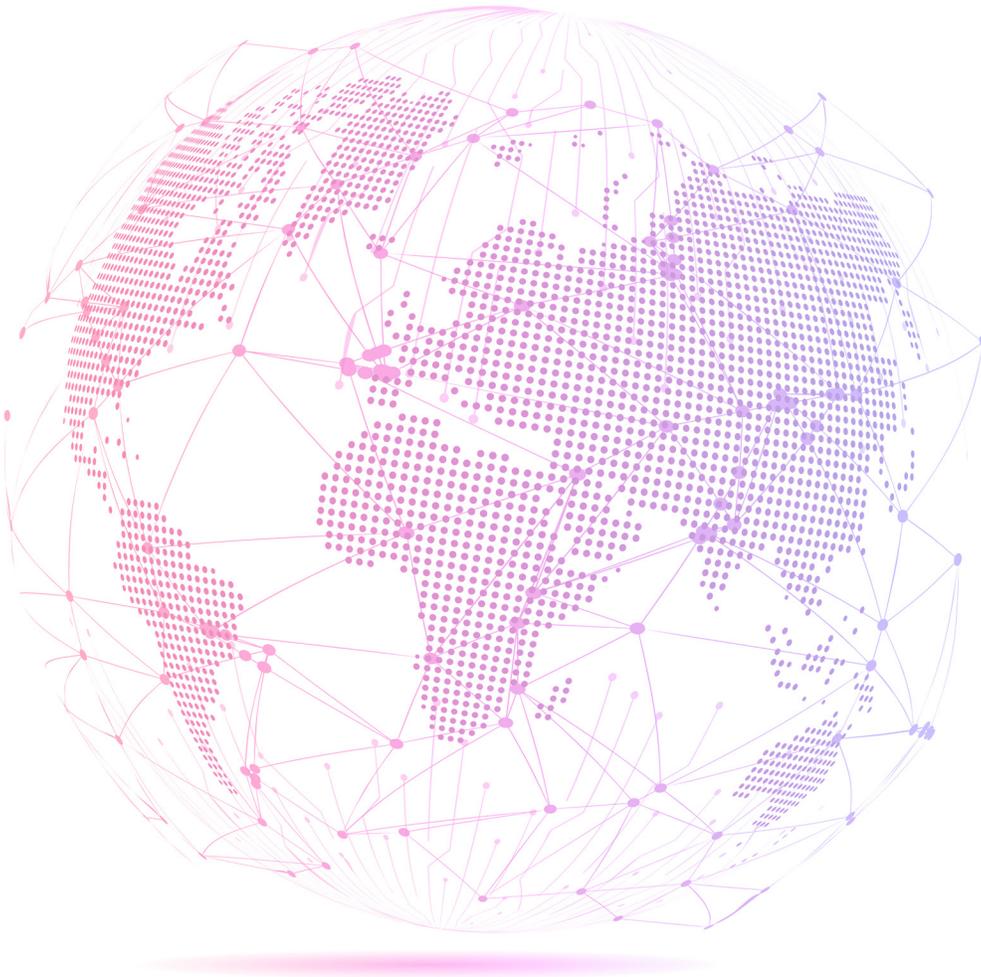
- examiner les documents afférents aux réunions de l'IPSASB et fournir des notes d'information aux représentants canadiens au sein de l'IPSASB;
- favoriser les communications entre les permanents du CCSP et ceux de l'IPSASB;
- soumettre les réponses du CCSP aux documents de consultation de l'IPSASB, y compris les consultations auprès des parties intéressées et concernées du Canada;
- renforcer notre participation, dans la mesure du possible, aux groupes de travail et aux groupes de discussion de l'IPSASB;
- encourager les parties intéressées et concernées du Canada à répondre aux documents de consultation de l'IPSASB (par exemple, en menant des activités de communication et de formation relatives aux normes IPSAS auprès de celles-ci);
- collaborer avec l'IPSASB sur les questions d'intérêt commun pour le secteur public, notamment les initiatives pertinentes en matière de durabilité;
- s'employer à apporter une valeur ajoutée à l'IPSASB dans les domaines d'expertise du Canada.

Il est également important que nous entretenions des relations solides avec d'autres normalisateurs internationaux et nationaux, notamment l'International Accounting Standards Board, le Governmental Accounting Standards Board (États-Unis), le Conseil des normes comptables, le Conseil des normes d'audit et de certification et l'International Sustainability Standards Board.

Il est essentiel de collaborer avec ces organismes pour maintenir l'influence et les relations du CCSP à l'échelle mondiale. Ces relations nous aideront également à servir plus efficacement nos parties intéressées et concernées au Canada.

Nous continuerons à travailler conjointement avec ces conseils en menant les activités suivantes :

- se tenir au fait de leurs activités de normalisation;
- participer à la rédaction de réponses aux documents de consultation pertinents;
- échanger et mettre à profit les pratiques exemplaires en matière de normalisation;
- examiner et partager l'expertise technique, les connaissances ou les recherches;
- favoriser les communications entre les permanents du CCSP et les membres des conseils;
- déterminer les référentiels qui devraient s'appliquer à certaines entités du secteur public.



4

Stratégie 4 – Soutenir les initiatives axées sur l’avenir en matière de comptabilité et d’information

Afin que nos normes et nos indications demeurent pertinentes, nous devons continuer à jouer un rôle actif en ce qui a trait aux questions émergentes en matière de comptabilité et d’information. Ainsi, nous contribuerons à améliorer la pertinence et la qualité de l’information financière présentée par les entités du secteur public canadien.

L’une des principales initiatives axées sur l’avenir concerne l’information sur la durabilité. Nous appuierons et encouragerons cette initiative en menant les activités suivantes :

- faire en sorte de prendre en compte les thèmes relatifs à la durabilité, tels que le climat, dans le cadre de nos projets de normalisation en cours et à venir;
- surveiller et encourager les efforts de communication volontaire d’informations sur la durabilité dans le secteur public au Canada;
- poursuivre activement le dialogue avec nos parties intéressées et concernées au sujet des questions liées à l’information sur la durabilité au moyen du [Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public](#);
- appuyer les initiatives sectorielles visant à offrir de la formation et des indications sur la communication de l’information sur la durabilité.

Il est de plus essentiel que nous collaborions avec d’autres normalisateurs en ce qui concerne les initiatives en matière d’information sur la durabilité. En ce sens, nous travaillerons de concert avec les conseils de normalisation internationaux et canadiens pour veiller à ce que notre point de vue soit pris en compte dans l’établissement des normes d’information sur la durabilité. Dans l’éventualité où les normes qu’ils établiraient ne répondraient pas aux besoins des entités du secteur public canadien, nous pourrions juger bon d’élaborer des indications supplémentaires. Nous pourrions réévaluer et adapter notre approche au fur et à mesure que la situation évoluera.

Enfin, nous demeurerons attentifs à l’évolution d’autres domaines de l’information financière axés sur l’avenir afin de nous assurer que des normes comptables et d’autres indications pertinentes soient élaborées. Pour définir nos prochains axes prioritaires, nous consulterons nos parties intéressées et concernées sur les projets à prioriser. Ces projets pourraient porter sur le traitement comptable des actifs incorporels, dont ceux liés aux avancées technologiques, ou d’autres initiatives visant à améliorer la compréhensibilité de l’information financière. Tout cela nous aidera à façonner l’avenir de la normalisation au Canada.



Risque et reddition de comptes

Selon notre processus de gestion des risques, nous devons évaluer régulièrement nos risques, ce qui comprend l'identification et l'évaluation de nos risques ainsi que l'examen des contrôles en place pour atténuer ces risques.

Pour nous assurer de réaliser notre mandat visant à servir l'intérêt public, nous continuons de gérer nos risques dans les secteurs suivants :

- la solidité de notre réputation et l'adhésion à nos normes;
- l'efficacité de nos consultations et de nos communications avec les parties intéressées et concernées;
- l'efficacité des permanents, des membres et des autres bénévoles du CCSP;
- la rapidité avec laquelle sont traitées les questions importantes ou les lacunes dans les normes existantes;
- l'efficacité de nos décisions stratégiques.

Nous devons également répondre de nos actions devant nos parties intéressées et concernées et le CSNC à l'égard de la réalisation de nos stratégies et de la concrétisation de notre mission et de notre vision. En outre, nous élaborons des plans annuels dans lesquels sont définis le calendrier des activités et les besoins en ressources pour remplir ces objectifs. Nous rendons compte chaque année de notre performance au CSNC.

À l'avenir, nous évaluerons la réalisation de nos stratégies :

- en définissant les activités et les mesures de la performance spécifiques qui concourent à la réalisation des stratégies énoncées dans nos plans annuels;
- en utilisant des rapports annuels pour informer le public au sujet de notre performance par rapport aux activités et aux mesures de la performance spécifiques mentionnées ci-dessus;
- en effectuant régulièrement des évaluations de la performance pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de nos stratégies et de nos objectifs.

Membres du CCSP 2021-2022



Clyde MacLellan
PRÉSIDENT



Scott Munro
VICE-PRÉSIDENT



Joyce Bateman



Martin Boucher



Jean-Pierre Fiset



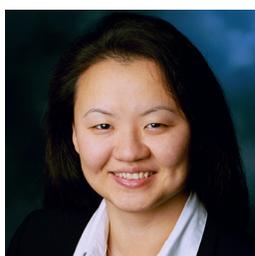
Michèle Galipeau



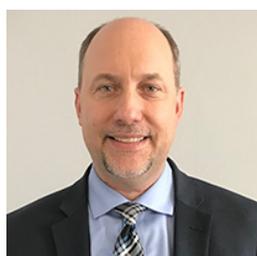
Geoffrey Gatien



Roch Huppé



C.J. James



Tim Schuurman



Heather Taylor



Jennifer Teoh

© 2024 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable. Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.